

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE COLONIALE**  
création de MM. Cettier, Chérion et Sabourault,  
déjà rencontrés à la Société africaine de crédit mobilier  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Africaine\\_Credit\\_mobilier.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Africaine_Credit_mobilier.pdf)

Nouvelles sociétés  
Société immobilière coloniale  
(Société en commandite par actions, Sabourault, Chérion et Cie) (en formation)  
(*La Vie coloniale*, 1<sup>er</sup> mars 1912)

Capital : 500.000 fr. Objet : l'acquisition ou la location et l'exploitation en France et dans les colonies françaises, d'un ou de plusieurs immeubles qui seront destinés au groupement des coloniaux en vue de servir leurs intérêts généraux, de faciliter de toutes manières leur industrie ou leur négoce et de seconder leur action pour l'expansion commerciale, et le rayonnement intellectuel de la France dans le monde. Siège : 6, rue de Sèze, Paris.

---

Les escrocs de la finance  
(*La République française*, 14 décembre 1912)

M. Tortat, juge d'instruction, poursuivant son enquête sur les escroqueries des nommés Chérion et Sabourault, dont nous avons annoncé l'arrestation, qui avaient fondé à Dakar une sorte de mont-de-piété sous le titre de « Société Africaine de Crédit Mobilier », a fait perquisitionner dans une officine analogue : la Société Immobilière Coloniale, 17, boulevard Haussmann. Le directeur de cette entreprise, M. Ferdinand Cétiers [*sic* : Cettier <sup>1</sup>], qui se fait appeler comte d'Iseran, âgé de 56 ans, a été arrêté à son domicile, 79, boulevard de Clichy ; le rabatteur, un nommé Abel Mars, 43 ans, a été appréhendé, également chez lui, rue Charles-Laffitte, à Neuilly.

Les deux individus arrêtés étaient les associés de Chérion et Sabourault qu'ils ont rejoints au dépôt après avoir subi l'interrogatoire d'identité dans le cabinet de M. Tortat.

Ils sont inculpés d'escroquerie, d'abus de confiance et d'infraction à la loi sur les sociétés.

---

---

<sup>1</sup> Auguste-Ferdinand Cettier : déjà rencontré avec Paul Sabourault dans l'affaire des Usines Jounet : [www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque\\_frse\\_d\\_emission.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_frse_d_emission.pdf)